



Passion Entrepreneur

Service de mentorat

Une occasion de transfert
de connaissances et de
développement
professionnel pour nos
membres entrepreneurs

ITHQ

DIPLÔMÉS

Table des matières

1.	Le mentorat, qu'est-ce que ça signifie?	3
	La signification du mentorat, de part et d'autre	3
	Mentorat et coaching : un soutien à ne pas confondre	3
2.	La vision du service de mentorat par le Bureau des diplômés.....	3
	Profil du mentor	3
	Quelques éléments clés pour définir l'approche recherchée	4
3.	Rôle et intérêt des parties.....	4
	Mandat du mentor	4
	Mandat du mentoré.....	4
	Mandat du Bureau des diplômés.....	4
	Les avantages du service pour chacune des parties prenantes.....	5
4.	Pistes de réussite d'une relation mentorale	5
5.	Code d'éthique.....	5
	Responsabilités et engagements des mentors	6
	Responsabilités et engagements de l'entrepreneur mentoré	7
6.	Documents de support à la relation mentorale	7

1. Le mentorat, qu'est-ce que ça signifie?

La signification du mentorat, de part et d'autre

« Le mentorat est un moyen de développement et d'apprentissage basé sur une relation interpersonnelle (la relation mentorale ou dyade) volontaire, gratuite et confidentielle, dans laquelle une personne d'expérience (le mentor) investit sa sagesse acquise et son expertise pour favoriser le développement d'une autre personne (le mentoré) qui a des compétences et des habiletés à acquérir ainsi que des objectifs professionnels et personnels à atteindre. »¹

Mentorat et coaching : un soutien à ne pas confondre

Le rôle du mentor est d'épauler et de soutenir le mentoré de façon globale, favorisant ainsi le développement et l'épanouissement professionnel du candidat. Il contribue donc davantage au savoir-être et au « savoir-devenir » qu'au savoir-faire.

Le coaching, quant à lui, vise plutôt l'accompagnement tangible vers l'atteinte des objectifs de l'entreprise et non pas le développement du mentoré lui-même. Ce n'est pas l'approche recherchée par le mentorat.

2. La vision du service de mentorat par le Bureau des diplômés

Offrir une occasion de transfert de connaissances et de développement professionnel et personnel pour nos membres entrepreneurs : tel est l'objectif visé par le service de mentorat du Bureau des diplômés.

Profil du mentor

- Être diplômé de l'ITHQ et membre du Bureau des diplômés de l'ITHQ;
- Œuvrer dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie ou de la restauration;
- Posséder une expérience professionnelle importante à titre d'entrepreneur ou de gestionnaire d'entreprise;
- Avoir un intérêt pour la formation et désirer transmettre son savoir;
- Être reconnu pour son ouverture d'esprit, sa disponibilité et son engagement;
- Souhaiter offrir son temps pour « donner au suivant » et faire une différence dans la vie d'un entrepreneur;
- Expérience en mentorat non requise.

¹ Source : <https://www.mentoratquebec.org>

Quelques éléments clés pour définir l'approche recherchée

- Relation de confiance, fondée sur le respect et la franchise, et dans laquelle la discrétion est essentielle;
- Clarification des attentes dès le départ pour construire la relation sur une base solide;
- Communication réciproque où l'échange et l'écoute sont mis de l'avant;
- Valorisation de l'autre pour construire une relation saine et durable;
- Interaction qui permet de donner au suivant;
- Évolution personnelle et professionnelle, de part et d'autre;
- Développement des connaissances, des habiletés et des compétences.

3. Rôle et intérêt des parties

Mandat du mentor

- Établir une relation d'accompagnement franche et honnête;
- Être à l'écoute du mentoré afin de l'aider à atteindre ses objectifs;
- Favoriser l'assurance et l'autonomie du mentoré;
- Initier l'échange d'idées plutôt que de miser sur la communication unidirectionnelle;
- Partager ses expériences réelles afin de pousser la réflexion à d'autres niveaux;
- Effectuer des suivis si nécessaire.

Mandat du mentoré

- Avoir le désir de grandir en tant qu'entrepreneur;
- Identifier clairement ses objectifs à atteindre;
- Être sérieux, ouvert et à l'écoute du mentor afin de maximiser le potentiel de la relation mentorale;
- Être respectueux et honnête dans son approche avec le mentor.

Mandat du Bureau des diplômés

- Évaluer les candidatures de mentors et de mentorés reçues afin d'en évaluer le potentiel et la pertinence;
- Effectuer un jumelage selon les objectifs de chacune des parties;
- Établir des dyades courtes et précises qui favorisent l'atteinte de résultats concrets;
- Organiser une rencontre préliminaire entre le mentor et le mentoré pour confirmer le jumelage;
- Être disponible pour des échanges et des suivis au cours des relations mentales;
- Fournir au mentor des documents de suivi de rencontre;
- Être la ressource responsable si une dyade devait être remise en question.

Note : Le Bureau des diplômés se réserve le droit de rejeter la candidature d'un mentor ou d'un mentoré si celle-ci ne répond pas aux objectifs du programme cités dans ce guide.

Les avantages du service pour chacune des parties prenantes

MENTOR	MENTORÉ	BUREAU DES DIPLÔMÉS
Transmission du savoir	Soutien de la part d'une personne d'expérience	Souci de réussite des entrepreneurs diplômés
Impact positif sur le développement professionnel du mentoré	Apprentissage et enrichissement complémentaires, bénéfiques et tangibles	Soutien dans le développement des compétences professionnelles
Sentiment d'accomplissement	Introspection de soi; connaissance de ses besoins et de ses objectifs	Encouragement à l'entrepreneuriat ou au repreneuriat
Soutien en termes de formation et de renforcement	Développement accru de son potentiel entrepreneur	Accompagnement des diplômés dans leurs projets
Développement et progression personnelle	Progression en matière d'assurance et d'autonomie dans son rôle d'entrepreneur	Développement du sentiment d'appartenance envers l'ITHQ

4. Pistes de réussite d'une relation mentorale

« La relation mentorale a plus de chance de connaître du succès si, dès le début, le mentor et le mentoré partagent la même conception de ce qu'est le mentorat et des rôles respectifs de chacun. Il est donc important pour le mentoré de bien cerner ses attentes dès le début et de comprendre clairement ce que le mentor peut lui apporter ou non.

Comme mentoré, il est important de [garder un esprit ouvert] et de bien exprimer ses besoins et ses objectifs au mentor afin de l'aider à nous accompagner. Avec son mentor il est possible de partager ses doutes, ses craintes et ses défis, car on peut compter sur sa discrétion.

Les questions du mentor aident le mentoré à structurer sa pensée, mais sans jamais le juger ou l'évaluer. »²

5. Code d'éthique

Le succès de la démarche de mentorat pour entrepreneurs repose sur le respect du code d'éthique dont le but premier est de préserver la relation de confiance entre le mentor et le mentoré.

² Source : <https://www.mentoratquebec.org>

Responsabilités et engagements des mentors

Le mentor s'engage à ce qui suit :

- Agir dans l'intérêt du développement de l'entrepreneur mentoré en toutes circonstances;
- Ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts. Dans le cas où un mentor accompagnerait deux entrepreneurs et plus, le coordonnateur du programme de mentorat et le mentor concerné doivent s'assurer que ces derniers ne sont pas en concurrence directe ou indirecte, à moins que les entrepreneurs concernés n'aient accepté cette situation par écrit;
- Un mentor ne peut accompagner un entrepreneur mentoré de façon à se placer en conflit d'intérêts avec un parent, un associé ou une autre entreprise dans laquelle il possède des intérêts financiers ou autres;
- En aucun temps, s'ingérer dans l'administration ou la gestion de l'entreprise du mentoré. Il est le mentor de l'entrepreneur, et non de l'entreprise;
- Laisser toute la responsabilité des décisions d'entreprise au mentoré;
- Offrir un accompagnement fiable et accessible qui prend en considération les contraintes de l'entrepreneur mentoré;
- Le mentor n'aura aucun lien personnel ou professionnel avec le mentoré;
- Le mentorat ne peut être considéré comme levier pour développer les affaires du mentor et du mentoré. S'il s'avère qu'une relation d'affaires pouvait se développer, la dyade devrait prendre fin;
- Agir de manière bénévole sans aucun avantage, récompense ou compensation pour son engagement mentorat;
- Adapter son approche et ses interventions en fonction de son rôle de mentor et des caractéristiques individuelles de l'entrepreneur mentoré;
- Respecter le mentoré et proposer un accompagnement empreint d'empathie, de courtoisie et de discrétion;
- Demeurer discret et garder sous le sceau de la plus haute confidentialité tout ce qu'il peut apprendre (voir, entendre, supposer, etc.) dans l'exercice de son rôle de mentor;
- Entretenir une relation de confiance et de compatibilité. Dans le cas contraire, se faire remplacer;
- Le mentor ne participe pas aux processus décisionnels de l'entreprise ni aux discussions d'ordre financier;
- Respecter le mentoré dans son rythme et son cheminement personnel et professionnel;
- S'interdire d'exercer tout abus d'influence;
- Participer au développement et à la consolidation du service de soutien à l'entrepreneuriat offert par le Bureau des diplômés.

Responsabilités et engagements de l'entrepreneur mentoré

L'entrepreneur mentoré convient de ce qui suit :

- Il accepte librement d'être accompagné par un mentor dans le but d'améliorer son apprentissage du rôle d'entrepreneur ;
- Il a des besoins précis et des objectifs clairs à développer, d'où l'intérêt de bénéficier d'un soutien mentorat ;
- Il participe activement à la relation de mentorat et s'implique dans sa dyade. Il informe le plus clairement possible son mentor sur la nature de ses besoins, de ses choix, de ses valeurs et de ses intentions ;
- Il n'hésite pas à informer son mentor de toute attitude ou comportement de celui-ci qui nuirait à son sentiment d'autonomie face à lui et l'empêcherait de lui accorder la confiance nécessaire pour s'ouvrir à lui ;
- Il adopte une attitude positive par rapport à la relation de mentorat ;
- Il agit avec transparence avec son mentor et manifeste ses attentes, ses hésitations et ses refus ;
- Il endosse le code d'éthique en ce qui concerne le mentorat pour entrepreneurs.³

6. Documents de support à la relation mentorale

Afin d'aider le mentor et le mentoré à avancer sur la bonne voie dans leur dyade, quelques documents sont mis à leur disposition. En voici une liste non exhaustive :

- Engagement de confidentialité
- Outil de contrôle
- Formulaire de suivi de rencontre
- Formulaire de bilan de la dyade

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous joindre :

Bureau des diplômés de l'ITHQ

3535, rue Saint-Denis, bureau 10.59

Montréal (Québec) H2X 3P1

Téléphone : 514 282-5111, poste 4035

Courriel : bureaudiplomes@ithq.gc.ca

ITHQ.gc.ca/diplomes

³ Source : Réseau M, https://cellulementorat.com/data/documents/JDB-FR-CodeEthique_2014_8-5x11_2PMS_V-17_READER-EXTENDED.pdf